

## De nouvelles règles pour l'exception culturelle

(Rebonds, libération du 24/07/03)

Le conflit des intermittents est l'occasion d'un déferlement de déclarations, mais le point de vue des employeurs, pourtant central dans un conflit social, n'a malheureusement pas pu se faire entendre<sup>9</sup>. En effet, le Medef par la voix de Monsieur Seillère s'est exprimé avec la brutalité qui lui est coutumière et qui ne saurait traduire ni la complexité de la situation, ni l'opinion de l'ensemble des patrons français dont il ne représente qu'une infinitésimale partie.

Pourtant, malgré une cacophonie idéologique où l'affrontement s'est substitué au dialogue, il va falloir trouver par la négociation d'autres solutions que la fuite en avant. Il serait terrible qu'après avoir laissé les professionnels du spectacle brûler leurs icônes les plus emblématiques, on tente de sortir de cette crise sans qu'ils soient entendus. Il faut que leurs expériences soient enfin prises en considération après des années de réformes bâclées, néfastes à l'exercice à la fois de leur art et de leurs métiers.

Dans *L'Exception et la règle*, pièce didactique de Brecht, on voit l'injustice être la règle et, lors du procès, le verdict absoudre le criminel parce que le rapport de force lui est favorable. Avant d'engager un combat, on sait qu'il est utile de mesurer ses forces et celles de l'adversaire. Or, il faut bien considérer que l'analyse concrète du contexte politique et social du conflit des intermittents, qui dure depuis maintenant 11 ans, est aujourd'hui défavorable au soulèvement que les accords du 26 juin ont provoqué et semble devoir le condamner inéluctablement à l'échec syndical sinon politique.

- Le gouvernement, légitimé par les dernières législatives, conduit les réformes qu'il considère indispensables. Il le fait avec une détermination que renforce un calendrier politique favorable, mais pour obtenir l'adhésion des électeurs, il lui faut l'accord des partenaires sociaux.
- Malheureusement, les deux grandes confédérations de salariés ont des stratégies diamétralement opposées alors que la crise de la représentation syndicale devrait les pousser à l'union. L'encadrement des conflits en est grandement fragilisé<sup>9</sup>.
- L'Etat, les collectivités publiques, les entreprises et les salariés ont sans discernement fait un usage abusif de la solidarité interprofessionnelle. En 20 ans, le système d'indemnisation chômage des salariés du spectacle et de l'audiovisuel s'est substitué aux autres mécanismes de régulation salariale transformant l'Unedic en producteur occulte et creusant un déficit inacceptable<sup>9</sup>.

Le protocole d'accord signé par les partenaires sociaux et modifiant le fonctionnement des annexes 8 et 10 de l'Unedic va être agréé. C'est le spectacle vivant, où l'on compte deux tiers des allocataires, qui sera le plus ébranlé. Ceci suffit à expliquer le flot des angoisses qui ont porté le mouvement à son paroxysme dans les festivals et provoqué le désastre artistique de leurs sabordements successifs.

Les règles du nouveau protocole vont imposer de lourdes restructurations à un secteur devenu essentiel pour l'avenir économique de la France. Dans ce contexte, les entreprises publiques et privées du spectacle vivant vont toutes avoir un immense besoin de soutiens sous forme de mécanismes d'accompagnement et de financements nouveaux. Pour continuer à créer des emplois, ce ne sont pas des sanctions que les professionnels demandent mais de nouvelles règles pour conforter l'exception et développer leurs activités sur des bases pérennes.

À l'exemple des rédacteurs de la constitution européenne, il faut que les représentants de la Nation inscrivent l'exception culturelle<sup>9</sup> dans la loi française et fixent les règles et les responsabilités de chacun dans le financement de la culture. Ils éviteront ainsi aux intermittents l'humiliation d'un combat sans issue<sup>9</sup> en concluant leur lutte par une victoire durable pour l'art et la culture et rendront aux artistes et aux techniciens qui les accompagnent une fierté que l'annulation des spectacles leur fait perdre chaque jour un peu plus.

Le Ministre de la Culture, afin que la réforme qu'il va engager et que nous souhaitons tous voir enfin advenir ne reçoive pas le même accueil que celle des annexes, doit y associer sincèrement les artistes et les professionnels à travers leurs organisations représentatives. Il serait cette fois insupportable que des courtisans puissent imposer les solutions que leurs narcissismes inspirent.

La réforme doit se faire dans le contexte de la décentralisation en France, de l'élargissement en Europe et de l'avènement d'économies nouvelles dans le Monde. Elle doit repenser totalement le réseau public du théâtre sur la base de l'offre artistique qui est seule à pouvoir durablement convaincre le public.

La réforme doit nous doter d'outils nouveaux pour promouvoir la diversité des langues et des cultures, non pas d'un point de vue patrimonial, mais dans le but de la création. Seul l'artiste peut légitimer la politique culturelle publique.

Sur le plan social, la réforme doit traiter les problèmes cruciaux :

- Celui de l'emploi artistique avec les formations, les carrières et les reconversions.
- Celui du chômage en corrigeant avant leurs mises en œuvre les aberrations néfastes des nouvelles annexes, afin que le dossier de l'intermittence ne polarise plus toutes les énergies et ne retarde plus la résolution des problèmes structurels.
- Celui des précarités qui n'est pas celui de l'emploi et qui doit faire l'objet d'un dispositif particulier.

Les nouvelles règles de l'intermittence ont pour but de combattre les pratiques calamiteuses et les usages frauduleux d'un système généreux mais imparfait et sclérosé. Elles y réussiront seulement si la crise ouverte par leur signature se conclut par une profonde transformation des modes de production et des mentalités. On pourra alors enfin aborder sereinement l'avenir.

Alain Garlan ,

Président de la commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation du spectacle vivant (Cpnefsv),  
membre du comité exécutif de l'association européenne des syndicats d'employeurs du spectacle vivant (Pearle)  
membre du conseil national du Syndeac, directeur adjoint du Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, CDN.

---

<sup>9</sup> L'absence des employeurs dans ce conflit n'est pas fortuite. En effet, les indemnités de chômage sont souvent considérées comme un revenu de complément et non de remplacement, voire comme un salaire. Certains ont même parlé de 25 000 licenciements collectifs à propos des intermittents qui ne pourront plus se maintenir dans le système. L'Assedic est donc investi du rôle de l'employeur. Par commodité, il est alors facile de désigner un adversaire odieux, le Medef (1% des employeurs) et un arbitre magnanime, l'Etat à qui l'on demande de résoudre une contradiction que l'on a soi-même créée.

---

⑥ On se souvient qu'en 68 ce sont les militants des services d'ordre des syndicats qui avaient assuré la sécurité du public et des artistes permettant ainsi aux représentations d'Avignon d'avoir lieu.

⑥ Bien des chiffres qui circulent et sur lesquels s'appuient la plupart des démonstrations semblent plutôt sortis des chapeaux d'apprentis sorciers que des ordinateurs des statisticiens qui nous disent, eux, qu'en 2001 le nombre d'allocataires était de 96500, les prestations de 838 millions d'Euros pour 100 millions de cotisations. En 2003 le déficit devrait atteindre 850 millions. Les allocataires auront triplé en quinze ans et le pourcentage des entrants dépasse chaque année de dix points l'augmentation du volume d'emploi (environ 4% par an en moyenne sur la même période). Il est paradoxal qu'un secteur qui se développe à ce rythme puisse fabriquer autant de chômeurs. Ensuite, les mêmes entrants, artistes et techniciens, ne sont que 30% à pouvoir se maintenir au-delà de deux années dans le système : voilà donc les fameux dix mille morts...

⑥ La singularité de l'artiste est la seule justification possible à l'exception culturelle. Un artiste est un être exceptionnel car son travail est spirituel, ce qui est très singulier dans le monde d'aujourd'hui. Cette exception se décline ensuite en ses avatars sur le plan commercial (l'exception culturelle), fiscal (la TVA réduite), social (l'intermittence), industriel (le financement du cinéma) etc.

⑥ Alors que traditionnellement les acteurs jouent coûte que coûte, l'annulation d'un spectacle est une défaite pour le théâtre.

Voir, dans notre pays, des militants conspuer des spectateurs et arrêter un opéra en tapant sur des bidons ne peut pas être source de fierté. C'est la porte ouverte aux dérives totalitaires. C'est une défaite pour la démocratie.

Voir rompu le pacte entre les ouvriers du spectacle et les artistes de la scène est un déchirement et une défaite pour la fraternité.